

Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales

Recommandation sur la Loi de Programmation de la Recherche

Le Conseil Scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (CNRS), réuni le 29 septembre 2020, ne peut que déplorer que la Loi de Programmation de la Recherche ait été votée en trois jours par l'Assemblée Nationale et qu'aucun compte n'ait été tenu des travaux d'analyse et des recommandations issus du Comité National du CNRS, ni de l'opposition fermement et massivement exprimée depuis plus d'un an par la majeure partie de la communauté scientifique française.

Cette loi va à l'encontre de tout ce que nous souhaitons pour la recherche et l'enseignement supérieur en France. Elle ne prévoit pas en son cœur un plan massif de recrutement de personnels titulaires et de financement pérenne de la recherche, qui sont pourtant les seules garanties d'un enseignement supérieur et d'une recherche publics, libres et de qualité. Cette loi ne fait qu'accentuer toutes les logiques de mise en concurrence qui ne devraient pas avoir cours dans notre domaine et qui constituent autant de freins à la recherche, qui réclame temps, sérénité et esprit de collaboration et non de compétition. Cette loi ne fait que creuser les inégalités notamment hommes-femmes qui nuisent actuellement au fonctionnement de l'ESR français.

Nous avons fait de nombreuses propositions, dont aucune n'a été prise en compte, ce bien que le ministère se targue cyniquement d'avoir mené un large processus de concertation. Nous vous renvoyons notamment aux propositions du comité national du CNRS qui a jugé la question assez grave pour convoquer une session extraordinaire en juillet 2019, dont les fruits sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.c3n-cn.fr/sites/www.c3n-cn.fr/files/u88/Propositions_Comite-national_Juillet-2019.pdf.

Cette loi telle qu'elle a été votée par l'Assemblée Nationale fait le désespoir d'une grande majorité de collègues, qui n'y voient qu'une perspective d'accentuation des difficultés qu'ils vivent sans y lire aucun signe de soutien au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Aussi demandons-nous aux sénateurs et sénatrices qui vont bientôt examiner cette loi, de s'y opposer et, à défaut d'en obtenir le retrait, d'en limiter les aspects les plus néfastes.

Dans ce contexte, nous vous demandons d'apporter lors des prochains débats au Sénat, votre attention et votre soutien aux pistes d'amendements proposées par les sociétés savantes. Ce texte accessible à l'adresse signalée plus bas, représente une vision consensuelle des grands champs disciplinaires de la recherche publique française sur ce projet de loi.

https://societes-savantes.fr/wp-content/uploads/2020/09/Societes-savantes_Analyses-et-propositions-LPR_Assemblee_nationale_20200902.pdf

Nathalie VIENNE-GUERRIN
Présidente du Conseil Scientifique de l'InSHS

Texte adopté à l'unanimité le 29 septembre 2020

Destinataires :

- Les sénateurs et sénatrices
- Les députés de l'Assemblée nationale.

Copies :

- Emmanuel MACRON, président de la République française.
- Jean CASTEX, premier ministre.
- Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science au CNRS.
- François-Joseph Ruggiu, directeur de l'InSHS
- Yaël GROSJEAN, président du CS de l'INSB, Claudine GILBERT, présidente du CS INP, Olivier DRAPIER, président du CS IN2P3, Serge SIMOENS, président du CS INSIS, Beatrice MARTICORENA, présidente du CS INSU, Olivier SANDRE, président du CS INC, présidente du CS INSHS, Rémi CARLES, président du CS INSMI, Isabelle QUEINNEC, présidente du CS INS2I, Patricia GIBERT BRUNET, président du CSI INEE.
- Olivier COUTARD, président de la conférence des présidents du Comité national.
- Dorothée BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique.
- Dmitry PEAUCELLE, coordinateur de la C3N.
- Les présidents de sections de l'InSHS.